

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° DN160

présenté par

M. Berteloot, M. Taverne, M. Rancoule, M. Boccaletti, Mme Colombier, M. Jacobelli,  
Mme Martinez, M. Giletti, Mme Galzy, M. Girard et M. Gonzalez

-----

### ARTICLE 2

#### RAPPORT ANNEXÉ

Après l'avant-dernière phrase de l'alinéa 43, insérer la phrase suivante :

« Le développement et l'accroissement de capteurs permanents ou semi-permanents permettra une connaissance permanente et en temps réel de la situation au sein d'une zone d'intérêt identifiée comme prioritaire. »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

La mise en place de capteur, permanent ou semi-permanent, est capital afin de répondre à l'enjeu stratégique des fonds marins. L'accroissement ou le développement de capacité dédiés, comme ici le renseignement, est essentiel si l'on veut garantir la sécurité de nos espaces sous-marins.